



Ville de ROUSSET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°59/2005

Afférents au Conseil Municipal : 27
En exercice : 27
Date d'affichage : 13 mai 2005
Date de convocation : 13 mai 2005

SEANCE DU 19 MAI 2005

L'an deux mil cinq et le dix-neuf mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de ROUSSET s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANAL, Maire.

Présents : MM Canal, Agoretta, Aubert, Bege, Boylaud, Bozzi, Demingo, Deschler, Durand, Gentric, Julien, Lorrain, Peigne, Pellegrino, Roche JP, Delauney M, Fabregas, Roche N, Perez JM.

Pouvoirs : Mr Baude (procur. à Mr Canal), Mr Ricotta (procur à Mme Agoretta).

Absents : MM Flament, Legendre, Lombard, Masut, Vidal et Perez A

Secrétaire de séance : Mme Pellegrino

Objet : Ligne à Grande Vitesse : avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commission Nationale du Débat Public, mène jusqu'au 21 juin 2005, une concertation régionale sur l'opportunité et le choix d'un tracé de ligne à grande vitesse en région PACA, afin de desservir à minima la ville de Nice par le TGV.

Cette concertation donnera lieu à un compte-rendu de la part du Président de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), au mois de juillet 2005, qui tirera le bilan des positions et arguments de chaque acteur concerné, s'étant manifesté durant le débat.

Sur cette base, RFF publiera en octobre 2005, les principes et les conditions de poursuite du projet en fonction du tracé qu'il aura retenu.

Il est donc important de faire connaître la position de la commune de Rousset quant aux trois scénarios de desserte étudiés par RFF.

Le scénario "Nord Arbois - A8 - Nord Toulon - Ouest Nice", consiste à construire une ligne nouvelle se débranchant de la LGV Méditerranée au Nord de la gare d'Aix-en-Provence TGV. Elle longe l'A8 (en passant par la haute vallée de l'Arc), puis s'infléchit vers le Sud au-delà de St Maximin pour rejoindre le nord de l'agglomération toulonnaise avant de se diriger vers la Côte d'Azur. Jusqu'aux environs de Nice, ce sont 185 km de ligne nouvelle qui sont à construire pour un coût évalué à 5.4 Md €, comprenant les investissements sur le réseau existant. Ce scénario permet de relier Toulon-Paris en 3h05, Nice-Paris en 3h40, Marseille-Nice en 1h10.

Le scénario "Sud Arbois - A8 - Nord Toulon - Ouest Nice". Pour ce scénario, le raccordement sur la LGV Méditerranée se situe au Sud de la gare d'Aix-en-Provence TGV. La ligne nouvelle se dirige ensuite jusqu'à l'Est de l'agglomération aixoise et se poursuit comme le scénario précédent (par la haute vallée de l'Arc). Jusqu'aux environs de Nice, ce sont 180 km de ligne nouvelle qui sont à construire pour un coût évalué à 5.1

../...

Md €, comprenant les investissements sur le réseau existant. Ce scénario permet de relier Toulon-Paris en 3h10, Nice-Paris en 3h45, Marseille-Nice en 1h10.

Le scénario "Nord Marseille - Nord Toulon - Ouest Nice". Dans ce scénario, la ligne nouvelle prolonge la LGV Méditerranée dans Marseille, en tunnel et en surface, et dessert en ligne une gare TGV souterraine (La Blancarde). La LGV se poursuit en direction d'Aubagne, qui est franchie en souterrain, et passe au Sud de la Sainte-Baume, pour rejoindre le Nord de l'agglomération toulonnaise, avant de se diriger vers la Côte d'Azur. Jusqu'aux environs de Nice, ce sont 175 km de ligne nouvelle qui sont à construire pour un coût évalué à 5.6 Md €, comprenant les investissements sur le réseau existant. Ce scénario permet de relier Toulon-Paris en 3h15, Nice-Paris en 3h50, Marseille-Nice en 1h.

Les deux premiers scénarios passent par la haute vallée de l'Arc et menacent le territoire communal, déjà fragilisé par les infrastructures existantes (RN7, élargissements prévus de l'A8 et de la D6). Ces hypothèses de tracé apparaissent extrêmement préjudiciables à notre territoire, et tendent de plus à nier la volonté de Marseille à devenir une capitale régionale, métropole moteur de l'arc méditerranéen.

En cohérence avec les positions adoptées par la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, de la Communauté Urbaine de Marseille, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la commune de Rousset apporte son soutien au scénario "Nord Marseille - Nord Toulon - Ouest Nice".

Ce scénario présente les avantages suivants :

- un nombre minimum de voies nouvelles créées avec 175 km de voies (contre 180 et 185 km pour les autres scénarios),
- la réalisation de tunnels et ouvrages d'art permettant de limiter les impacts sur les espaces naturels et agricoles, et périurbains,
- la création d'une gare multimodale sur Marseille,
- la possibilité d'user des voies construites pour augmenter l'offre de TER, et créer ainsi les conditions d'une vraie métropole,
- des temps de trajets efficaces permettant de relier Nice à Marseille en 1 heure.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en voir délibéré, conformément à la loi,
- APORTE son soutien au scénario de desserte « NORD MARSEILLE-NORD TOULON-UEST NICE » du tracé de Ligne à Grande Vitesse en région PACA.

- Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Jean-Louis GARAL

